

## BAREMES DE REMUNERATION DES INTERVENANT.E.S POUR LES CERTIFICATIONS CLES DU CENTRE DE LANGUES DE L'UFR DE LANGUES

Le CLES (compétences en langues de l'enseignement supérieur) est une certification effectuée par le Centre de langues avec trois niveaux correspondant à des compétences linguistiques (CLES B1 pour un niveau B1, CLES B2 pour un niveau B2, CLES C1 pour un niveau C1).

Ces certifications sont proposées aux étudiant.e.s de l'université Lyon 2 mais également aux étudiant.e.s d'autres universités/écoles dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, FLE, espagnol, italien, portugais et russe. L'université Lyon 2 offre une inscription par an à titre gratuit à ses étudiant.e.s en L2 et en L3 ce qui peut occasionner une perte entre le nombre d'inscrit.e.s et de présent.e.s.

Nous présentons au conseil d'administration le vote d'un système de rémunération.

Le CLES nécessite la correction de tests écrits mais également d'auditions et d'interactions orales pour évaluer la maîtrise de la langue. La mise en œuvre implique une coordination en amont entre les enseignant.e.s ainsi qu'une réunion d'harmonisation pour assurer l'objectivité et la qualité de la certification. La surveillance des épreuves est très réglementée par la coordination nationale et elle est donc également à prendre en compte.

La durée de conception estimée est de 20h équivalent TD car, outre le sujet, le concepteur ou la conceptrice doit s'assurer qu'il/elle peut utiliser les supports dans le respect du droit de la propriété intellectuelle. Les intervenant.e.s doivent obligatoirement suivre une formation, assurée par la coordination nationale, en dehors de leur service donc non rémunérée. Un des intérêts de cette conception est l'acquisition d'un droit de tirage de 5 sujets (payants) pour l'année universitaire en cours. Pour information, 8 sujets ont été produits par des enseignant.e.s du centre de langues depuis 2010.

### BAREMES DE REMUNERATION DES INTERVENANT.E.S POUR LA CERTIFICATION CLES A PARTIR DE 2023/2024

Certification	Correction des copies	Epreuve orale (audition des candidats)	Conception des sujets	Mise en œuvre de la certification et surveillance
<b>CLES B1</b>	1 copie = 2,875€	Correction de la production orale : 4 candidat.e.s par heure	7hTD de formation à la conception de sujet CLES	1hTD pour 4h de gestion (réunion, harmonisation, surveillance) – Public concerné : enseignants permanents et enseignants vacataires
<b>CLES B2</b>	1 copie = 2,875€	Audition des candidat.e.s : 2 candidat.e.s par heure	7hTD de pré-conception du sujet (droit de propriété intellectuelle)	
<b>CLES C1</b>	Analyse d'un dossier et correction d'une copie = 10,875€	Correction de la production orale : 3 candidat.e.s présent.e.s par heure + Audition des candidat.e.s : 1 candidat.e présent.e.s par heure	Conception du sujet : 250 € (thématique, scénario et dossier documentaire, compréhensions de l'écrit et de l'oral, expressions écrite et orale, relecture et validation)	

*Arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur*